

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 32

**Date de convocation :**  
21/06/2023

**Date de publication  
de la convocation :**  
21/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 27 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Déna - M. RICHARD Xavier

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** Mme PERSON-PICARD Bénédicte (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. BASSOLEIL Hervé (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RACLOT Frédéric (procuration à M. RUET Guillaume) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. VENTO Romain) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. STURM Yves (procuration à M. PAJOT Frédéric)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Décision modificative n° 1 du budget principal exercice 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération municipale n°011-03-2023 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif pour 2023.

Vu la présentation de ce dossier à la commission POLE RESSOURCES du 15 juin 2023,

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants de crédits ouverts pour les chapitres concernés, et ce tout en respectant les équilibres du budget.

Il est ainsi exposé les mouvements afférents au projet de décision modificative :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
012	64111	Rémunération principale	80 000,00 €	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	162,27 €
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 000,00 €	70	7022	Coupes de bois	5 000,00 €
65	65748	Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privés	- 15 000,00 €		7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	5 000,00 €
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 200,00 €	74	744	FCTVA	27 000,00 €
				75	752	Revenus des immeubles	6 000,00 €
					755	Dédits et pénalités reçues	1 500,00 €
				75888	Autres	6 000,00 €	
023	023	Virement section d'investissement	- 29 337,73 €	78	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 200,00 €
042	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 1 200,00 €	042	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	- 1 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>50 662,27 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>50 662,27 €</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	ART.	LIBELLE	MONTANT
20	2031	Frais d'études	80 000,00 €	13	1321	Subvention Etat et établissements nationaux	1 470 878,00 €
21	2111	Terrains nus	90 000,00 €				
23	2313	Constructions	200 000,00 €	040	4912	Dépréciations des comptes de redevables	- 1 200,00 €
040	4912	Dépréciations des comptes de redevables	- 1 200,00 €	021	021	Virement section de fonctionnement	- 29 337,73 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>368 800,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 440 340,27 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 5 abstentions (Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves par procuration à M. PAJOT Frédéric) :

**-DECIDE** de procéder aux modifications dont le détail est porté sur le tableau ci-dessus,

**-ADOpte** le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023 pour le budget principal telle que présentée,

**-AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 juin 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET



Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO